

COMMUNE DE SERMESSE
Réunion du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

Séance du 30 Mars 2026

Convocation en date du 24/03/2026

Date de l’affichage : 24/03/2026

Le trente mars deux-mille vingt-six, à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Pascaline PERNOT, **Maire**.

Présents : Elodie BAILLARD, Emmanuel BARRAUT, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER

Absents excusés : Sylvain LANDO (procuration à Daniel CHAREYRE)

Secrétaire de séance : Béatrice VIOLOT

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026**
- 2/ Délégation du Conseil Municipal au Maire**
- 3/ Fixation du taux des indemnités des adjoints**
- 4/ Désignation des délégués ou représentants des syndicats ou organismes extérieurs**
- 5/ Désignation des délégués de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
- 6/ Désignation du représentant communal pour la commission de contrôle de la liste électorale**
- 7/ Vote des taux des taxes**
- 8/ Informations et questions diverses**

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026

Sans observation particulière le procès-verbal est approuvé

2/ DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire expose que le code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée

Le Maire demande au Conseil les délégations suivantes :

- de passer les contrats d’assurance ainsi que d’accepter les indemnités de sinistre afférentes
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d’accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses dont la durée n'excède pas douze ans
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini à l'article L240-1 à L240-3
- de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions

Ont voté POUR : Elodie BAILLARD, Emmanuel BARRAUT, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE (+ procuration de Sylvain LANDO), Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Le Conseil décide que le Maire pourra faire les achats nécessaires à la gestion communale dans la limite de 2000€ par dépense

3/ FIXATION DU TAUX DES INDEMNITES DES ADJOINTS

Le Maire expose que le taux en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants est calculé sur la valeur du point d'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026 et qu'il a été fixé à 10.89 ce qui correspond à une indemnité de 447.64€ brute mensuelle. Il est rappelé que seuls deux adjoints ont été élus alors que trois auraient pu l'être
Il est proposé aux élus de maintenir ce taux

Vote du taux des indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints au Maire

Ont voté POUR : Elodie BAILLARD, Emmanuel BARRAUT, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE (+ procuration de Sylvain LANDO), Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal fixe le taux de l'indemnité de fonction des adjoints au Maire à 10.89

3/ DESIGNATIONS DES DELEGUES OU REPRESENTANTS DES SYNDICATS OU ORGANISMES EXTERIEURS

a/ Vote des commissions communales

-Commission Travaux

(Cyril PETIOT, Christophe ROSIER, Sylvain LANDO, Emmanuel BARRAUT, Pascaline PERNOT)

-Commission Finances

(Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Daniel CHAREYRE, Cyril PETIOT, Pascaline PERNOT)

-Commission Salle des fêtes-Cérémonies

(Elodie BAILLARD, Audrey MARIN, Béatrice CHAUVEL, Pascaline PERNOT, Daniel CHAREYRE, Laetitia BARRAUT)

-Commission Bois Communaux

(Emmanuel BARRAUT, Christophe ROSIER, Sylvain LANDO, Pascaline PERNOT)

-Commission Fleurissement-Environnement

(Cyril PETIOT, Pascaline PERNOT, Audrey MARIN, Béatrice CHAUVEL)

Commission Action Sociale

(Béatrice CHAUVEL, Laetitia BARRAUT, Elodie BAILLARD, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT)

Commission Communication

(Laetitia BARRAUT, Pascaline PERNOT, Elodie BAILLARD)

Ont voté POUR : Elodie BAILLARD, Emmanuel BARRAUT, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE (+ procuration de Sylvain LANDO), Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

b/ Vote des délégués syndicaux ou délégués des organismes extérieurs

-Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Verdun-Ciel

Titulaires : Cyril PETIOT et Béatrice CHAUVEL

Suppléant : Emmanuel BARRAUT

-Syndicat Départemental d’Energie de Saône et Loire (SYDESL)

Titulaires : Christophe ROSIER et Laetitia BARRAUT

Suppléante : Pascaline PERNOT

-Correspondant Défense

Titulaire : Béatrice CHAUVEL

-Agence Régionale du Numérique et de l’Intelligence Artificielle (ARNIA)

Titulaire : Pascaline PERNOT

Suppléante : Béatrice CHAUVEL

-Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS)

Titulaire : Elodie BAILLARD

Suppléant : Christophe ROSIER

-Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM)-SPANC

Titulaire : Pascaline PERNOT

Suppléante : Audrey MARIN

-Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

Titulaires : Emmanuel BARRAUT et Elodie BAILLARD

Suppléants : Laetitia BARRAUT et Daniel CHAREYRE

Ont voté POUR : Elodie BAILLARD, Emmanuel BARRAUT, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE (+ procuration de Sylvain LANDO), Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

5/ DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vote pour la désignation des délégués de la CCID

Ont voté POUR : Elodie BAILLARD, Emmanuel BARRAUT, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE (+ procuration de Sylvain LANDO), Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Titulaires : Pascaline PERNOT, Laetitia BARRAUT, Patrice BERNARD, Michel ATTANE, Cécile CHATRY, Christophe ROSIER, Alain LEGROS

Suppléants : Gérard BARRAUT, Pierre CHAUDAT, Jean-Pierre VUILLAUME, Emmanuel BARRAUT

Ont voté POUR : Elodie BAILLARD, Emmanuel BARRAUT, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE (+ procuration de Sylvain LANDO), Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

6/ DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Vote pour la désignation du représentant communal

Titulaire : Béatrice CHAUVEL

Ont voté POUR : Elodie BAILLARD, Emmanuel BARRAUT, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE (+ procuration de Sylvain LANDO), Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

7/ VOTE DES TAUX DES TAXES

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales

Il expose les taux retenus pour 2025 et propose le maintien des taux pour 2026 :

Vote des taux des taxes 2026 :

Ont voté POUR : Elodie BAILLARD, Emmanuel BARRAUT, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE (+ procuration de Sylvain LANDO), Béatrice CHAUVEL, Audrey MARIN, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

-taxe habitation (TH) sur les résidences secondaires, meublées non affectées en résidence principale : 16.94%

-taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.70%

-taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 29.83%

Le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

8/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Lecture du courrier de la préfecture portant sur la non-reconnaissance en état de catastrophe de la commune pour 2025

-Demande de subvention de l'école primaire

-Electrodes du défibrillateur à changer

-Trous à boucher au niveau de l'abri bus

-Proposition de formation à l'utilisation du défibrillateur

-Déplacement du radar pédagogique : voir pour des devis

Séance levée à 21h15

Le secrétaire de séance
Béatrice CHAUVEL

Le Maire,
Pascaline PERNOT